

2022  
2022  
2022  
2022

# CATALOGUE T1

MESURES PRÉVENTIVES  
MESURES ALTERNATIVES  
MESURES TRANSITOIRES  
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT T1 ET POST-T1

## PREFACE

Le Catalogue des mesures préventives, transitoires et d'accompagnement dans le cadre de la T1 est un outil mis à disposition des collaborateurs du terrain confrontés, dans leur quotidien, à des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion socio-professionnelle. Sa vocation première est d'inventorier les offres institutionnelles en vigueur à l'échelle cantonale.

La logique selon laquelle ce document a été élaboré s'articule autour de quatre grandes rubriques, à savoir:

1. **Mesures préventives (pp. 8-10)**

Pour les jeunes en scolarité obligatoire et manifestant des difficultés majeures, il est possible de mettre en œuvre une série de mesures coordonnées par la direction de l'établissement scolaire via un réseau institutionnel extrêmement structuré. Plusieurs instances y participent, notamment l'Office de l'enseignement spécialisé, l'Orientation scolaire et professionnelle, l'Office de l'assurance invalidité et tout autre dispositif selon les besoins. La prévention primaire est au cœur de ces actions, l'objectif étant de proposer des prestations *ad hoc* avant la dégradation de la situation.

2. **Mesures transitoires (pp. 11-33)**

Ces mesures sont des programmes d'une année, ou moins, placées entre la fin de l'école obligatoire et le début du secondaire II. Le but de ces programmes de transition est de compléter le bagage scolaire de l'élève, de l'orienter dans la formation post-obligatoire, d'augmenter ses chances de trouver une place d'apprentissage ou d'entrer dans une école du secondaire II.

3. **Mesures d'accompagnement ou post-T1 (pp. 34-44)**

Ce sont des mesures d'appui à l'insertion professionnelle. Elles visent différents buts, notamment : accompagner les jeunes sans solution dans la mise en place de leur projet professionnel, éviter l'exclusion des jeunes pour des raisons comportementales, de non-respect du cadre imposé, de motivation et/ou de difficultés familiales et sociales ou proposer un soutien au jeune et à son employeur permettant de stabiliser l'insertion du jeune dans l'entreprise et de diminuer les risques d'une rupture d'apprentissage.

4. **Mesures alternatives (pp. 45-49)**

D'autres options possibles sont répertoriées.

Le présent document permet, aux professionnels du terrain des dispositifs concernés, de mieux appréhender les mesures d'insertion existantes tout en favorisant une meilleure collaboration interinstitutionnelle, par une connaissance étendue des possibilités et des limites de chacun, des limites souvent en lien avec l'évolution des problématiques du public cible, en l'occurrence celui de jeunes en T1. Et si nous admettons que les changements sociétaux ont un impact sur les individus, alors nous pouvons facilement imaginer que le document proposé aujourd'hui sera évolutif dans un futur plus ou moins proche.

Adaptation, innovation et changement seront donc les termes-clés d'une rédaction évolutive et en adéquation avec l'esprit du temps.

Le catalogue est disponible sous forme électronique uniquement. Il sera mis à jour, chaque début d'année, dans le but de tenir compte des adaptations éventuelles de la législation et de l'évolution des prestations des institutions partenaires. Toute suggestion ou modification pourra être signalée auprès de Mme Aian Jaffé à l'adresse électronique suivante : [aian.jaffe@admin.vs.ch](mailto:aian.jaffe@admin.vs.ch).

## Remerciements

Le Service de la formation professionnelle tient à remercier **tous les partenaires** faisant preuve de collaboration et intérêt pour le secteur de la transition I.

Les synergies et l'esprit de la collaboration interinstitutionnelle restent au cœur de notre travail pour le bien de nos jeunes à l'échelle cantonale.

Tanja Fux  
Cheffe du SFOP

T. Fux

<b>PREFACE.....</b>	<b>2</b>
<b>Remerciements.....</b>	<b>2</b>
<b>Acronymes.....</b>	<b>5</b>
<b>Tableau récapitulatif des mesures.....</b>	<b>7</b>
<b>MESURES PRÉVENTIVES.....</b>	<b>8</b>
1.    Orientation+ .....	8
2.    Séances jeunes à risque .....	9
3.    Guichet unique et coordination des mesures .....	10
<b>MESURES DE TRANSITION T1.....</b>	<b>11</b>
STRUCTURE ORDINAIRE (SE ou SFOP).....	11
4.    Section de classes d'accueil et d'intégration (SCAI) .....	11
5.    Préapprentissage d'intégration PAI/PAI + (21-35 ans).....	12
6.    Encouragement précoce de la langue (EPL) (21-35 ans) .....	13
7.    Cours préparatoire pour adultes CPA (21-35 ans) .....	14
8.    Ecole préprofessionnelle (EPP).....	15
9.    Passerelle apprentissage .....	16
10.   Programme action apprentissage (PAA) – (FVAJ).....	17
11.   Programme action apprentissage (paa) - stages de transition commerce de détail - (fvaj)..	18
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ (OES).....	19
12.   Classes de préapprentissage .....	19
13.   Classes spéciales de formation pratique (CSFP).....	20
14.   Classes spéciales de stages pratiques (CSSP) .....	21
15.   Ecoles spécialisées - institutions .....	22
ASSURANCE-CHÔMAGE.....	23
16.   Evaluation des jeunes en transition 1 : EVAL T1 .....	23
17.   Test scolaire.....	24
18.   Semestre de Motivation (SeMo) .....	25
19.   Semestre d'évaluation (SEval) .....	26
20.   SeMo coaching .....	27
OFFICE DE L'ASILE OASI (SAS).....	28
21.   Programmes d'évaluation et de formation .....	28
22.   Programmes d'occupation .....	29

OFFICE DE L'ASSURANCE INVALIDITE (OAI).....	30
23. Orientation professionnelle – mesure d'ordre professionnel (MOP).....	30
24. Stage d'orientation .....	31
25. Stage pratique.....	32
26. Formation professionnelle initiale AI.....	33
<b>ACCOMPAGNEMENT T1 OU POST-T1.....</b>	<b>34</b>
OFFICE DE COORDINATION DES PRESTATIONS SOCIALES OCPS (SAS).....	34
27. Accompagnement social au sein d'une structure de transition (SeMo ou PAA) .....	34
28. Accompagnement social suite à une mesure de transition (POST-SEMO ou POST-PAA)..	35
29. Action éducative en milieu ouvert (AEMO).....	36
30. Coaching de jeunes adultes en difficulté .....	37
31. Mesure Run&Sign – Nasca formation .....	38
OFFICE DE L'ASILE OASI (SAS).....	39
32. Bureau d'insertion professionnelle (BIP) .....	39
SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (SFOP).....	40
33. Avenir 15-25 – fondation intégration pour tous (IPT).....	40
34. Unité de soutien en formation professionnelle (USFP) .....	41
ASSURANCE INVALIDITE AI.....	42
35. Placement (Mesure d'ordre professionnel - MOP) .....	42
36. Placement à l'essai .....	43
37. Allocation d'initiation au travail.....	44
<b>MESURES</b>	
<b>ALTERNATIVES.....</b>	<b>45</b>
38. Classes d'orientation-raccordement - Ecole privée Buissonnets-Montani .....	45
39. 11CO en école privée- Ecole privée Buissonnets-Montani .....	46
40. Formation "Viticulture et murs en pierres sèches".....	47
41. Formation "arboriculture" .....	48
42. Reconnaissance institutionnelle de pratique professionnelle RIPP – Cuisine / service .....	49

## Acronymes

### A

---

AC – Assurance-chômage  
AEMO – Action éducative en milieu ouvert  
AFB – Anlauf- und Fachstelle Berufsbildung  
AFP – Attestation fédérale de formation professionnelle  
ARPI – Association régionale professionnelle pour l'insertion (Martigny)  
ARSA – Accompagnement à la recherche d'une solution adaptée

### B

---

BSL – Amt für Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung Oberwallis

### C

---

CAI – Classe d'accueil et d'intégration  
CAP – Classe d'accueil préprofessionnelle  
CDD – Contrat à durée déterminée  
CDTEA – Centre de développement et de thérapie de l'enfant et de l'adolescent  
CFC – Certificat fédéral de capacité  
CIO – Centre d'information et d'orientation  
Classes PAA – Classes préparatoires à l'apprentissage  
CM-FP – Case management formation professionnelle  
CMS – Centre médico-social  
COSP – Conseiller-ère en orientation professionnelle  
CSFP – Classes spéciales de formation pratique  
CSSP – Classes spéciales de stages pratiques

### D

---

DEF – Département de l'économie et de la formation

### E

---

EC – Ecole de commerce  
ECG – Ecole de culture générale  
Édhéa – Ecole de design et haute école d'art du Valais  
EMVS – Ecole des métiers du Valais  
EPASC – Ecole professionnelle artisanale et service communautaire  
EPIC – Ecole professionnelle intercantonale de la chimie  
EPL – Encouragement précoce de la langue  
EPP – Ecole préprofessionnelle

### F

---

FVAJ - Fondation valaisanne action jeunesse

### I

---

IPT – Intégration pour tous

### L

---

LMMT – Logistique des mesures du marché du travail

### M

---

MIP – Mesures d'intervention précoce  
MOP – Mesure d'ordre professionnel  
MSP – Maître socio-professionnel

## O

---

OAI – Office de l'assurance invalidité  
OASI – Office de l'asile  
OCPS – Office de coordination des prestations sociales  
OES – Office de l'enseignement spécialisé  
OPRA – Association pour les communes du Haut-Valais, Qualifizierendes Arbeitsmarktprogramm Oberwallis  
ORP – Office régional de placement  
OSEO – Œuvre suisse d'entraide ouvrière  
OSPC – Office d'orientation scolaire, professionnelle et de carrière

## P

---

PAA – Programme action apprentissage  
PAI+ – Préapprentissage d'intégration

## R

---

REA – Réadaptation  
RIPP – Reconnaissance institutionnelle de pratique professionnelle

## S

---

SAS – Service de l'action sociale  
SCAI – Section des classes d'accueil et d'intégration  
SCJ – Service cantonal de la jeunesse  
SE – Service de l'enseignement  
SEM – Secrétariat d'Etat à la migration  
SeMo – Semestre de motivation  
Seval – Semestre d'évaluation  
SFOP – Service de la formation professionnelle  
SHE – Service des hautes écoles  
SICT – Service de l'industrie, du commerce et du travail  
SMR – Service médico-régional  
SPF – Sozialpädagogische Familienbegleitung  
SPM – Service cantonal de la population et des migrations

## T

---

TRE – Technique de recherche d'emploi

## U

---

UIDP – Unité intégration et développement professionnel  
USFP – Unité de soutien à la formation professionnelle

## TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES

Transition 1	Mesures préventives	Mesures de transition T1					Accompagnement T1 ou POST-T1				Mesures alternatives	
		SFOP SE	SE (OES)	SICT	SAS (OASI)	OAI	SAS		SFOP	OAI		
							OCPS	OASI				
	Orientation+ <sup>1</sup>	Section des classes d'accueil et d'intégration SCA <sup>3</sup>	Pré-apprentissage <sup>3</sup>	Eval T1 <sup>3</sup>	Programme d'évaluation et de formation <sup>3</sup>	Orientation professionnelle (MOP) <sup>3</sup>	Accompagnement social (SeMo ou PAA) <sup>3</sup>	Bureau d'insertion professionnelle (BIP) <sup>3</sup>	Avenir 15-25 (IPT) <sup>1</sup>	Placement (MOP) <sup>3</sup>	Classes d'orientation-raccordement	Séjour linguistique <sup>3</sup>
	Séances jeunes à risque <sup>3</sup>	Encouragement précoce de la langue EPL <sup>3</sup>	Classes spéciales de formation pratique (CSFP) <sup>1</sup>	Test scolaire	Programme d'occupation <sup>3</sup>	Stage d'orientation <sup>3</sup>	Accompagnement social (POST-SeMo ou POST-PAA) <sup>3</sup>	Unité de Soutien à la Formation Professionnelle (USFP) <sup>3</sup>	Placement à l'essai <sup>3</sup>	11 CO en école privée	Travail au pair <sup>3</sup>	
	Guichet unique <sup>3</sup>	Cours préparatoire pour adultes CPA <sup>1</sup>	Classes spéciales de stages pratiques (CSSP) <sup>1</sup>	SeMo <sup>3</sup>		Stage pratique <sup>3</sup>	AEMO <sup>3</sup>		Allocation d'initiation au travail <sup>3</sup>	Projet pilote « Viticulture et murs en pierre sèche » (OASI) <sup>1</sup>	Année de stage <sup>3</sup>	
		Préapprentissage d'intégration PAI <sup>3</sup>	Institutions spécialisées <sup>3</sup>	Seval <sup>1</sup>		Formation professionnelle initiale A <sup>3</sup>	Coaching jeunes adultes en difficulté <sup>3</sup>			Projet « Arboriculture »	Ecole privée <sup>3</sup>	
		Programme Action Apprentissage PAA <sup>1</sup>	Berufs-wahlschule <sup>2</sup>	SeMo coaching <sup>1</sup>			Run&Sign <sup>1</sup>			Reconnaissance institutionnelle de pratique professionnelle (OASI) <sup>3</sup>		
		Stage de transition <sup>1</sup>										
		EPP <sup>3</sup>										
<b>Solutions transitoires à financement public</b>											<b>Solutions transitoires à financement privé</b>	

<sup>1</sup> Mesures existantes uniquement dans le Valais romand

<sup>2</sup> Mesures existantes uniquement dans le Haut-Valais

<sup>3</sup> Mesures existantes à l'échelle cantonale avec des spécificités pour chaque partie linguistique

# MESURES PRÉVENTIVES

## 1. ORIENTATION+

*Orientation+ s'adresse aux élèves en fin de scolarité obligatoire et en rupture avec l'école. Ceux-ci sont, à fin février, en échec scolaire ou en risque d'échec et n'ont pas de projet réaliste ou en ont un, mais ne font pas de démarches..*

---

### Période

Secondaire I

### Objectif

Améliorer les chances d'insertion professionnelle des élèves qui ont des difficultés d'orientation.

### Public cible

- Elève de **11CO** qui n'a pas encore entrepris de démarches personnelles d'orientation ou dont les projets présentent des difficultés particulières de réalisation (notes insuffisantes).
- Elève de **11CO** libérable en échec, ou risque d'échec, ou n'ayant entrepris aucune démarche.

### Prestations

- Suivi intensif d'orientation individuel ou en petits groupes (test d'intérêts/aptitudes, élaboration d'un projet professionnel).
- Stages ordinaires ou de longue durée.
- Aide à la recherche de places d'apprentissage.

La durée cumulée des absences aux cours liées au travail spécifique d'orientation et/ou aux stages ne doit en principe pas dépasser 20 jours. Les élèves restent astreints aux examens de fin d'année.

### Procédure d'admission

- Les élèves en dernière année de scolarité obligatoire remplissent en janvier une fiche de suivi de projet transmise par le conseiller en orientation scolaire et professionnelle (COSP) ou le titulaire de classe.
- Sélection par les COSP et les enseignants.

### Organe responsable

SHE, OSPC

### Liens utiles

OSP Valais romand: <https://www.vs.ch/orientation>

OSP Haut Valais: <https://www.vs.ch/berufsberatung>

## 2. SÉANCES JEUNES À RISQUE

### Période

Secondaire I

### Objectifs

- Déterminer une procédure adaptée pour l'évaluation dans la transition vers la formation professionnelle.
- Analyser quel service soutient les parents et l'école dans l'orientation.
- Repérer la nécessité, la possibilité de bénéficier d'un soutien ou d'un suivi professionnel par l'AI pour les élèves présentant un risque au sortir de la scolarité obligatoire et remplissant les conditions AI.

### Public cible

Elève étant dans une situation qui apparaît comme problématique pour une entrée autonome en AFP, CFC ou dans tout autre type de formation au terme de son cycle d'orientation et pour lequel la question d'une prise en charge par l'AI se pose, notamment:

- Élève en mesures ordinaires d'enseignement spécialisé (programme adapté/classe d'observation).
- Élève de niveau I ou II, présentant des troubles de la communication et de la relation (par exemple TSA/Asperger/troubles psychiques, etc.) ou d'autres types de handicap entravant son développement.

### Prestations

Suite à une table ronde pilotée par la direction de l'école réunissant des spécialistes du secteur de l'école, de la thérapie et de l'orientation, la personne ressource responsable du dossier propose une solution aux parents ayant accepté la démarche de prise en charge.

### Procédure d'admission

- Analyse et signalement de la part des enseignants et des conseillers en orientation (COSP via un formulaire ad hoc) à la direction de l'école.
- Transmission des informations de la part des enseignants à la direction d'école.

### Organe responsable

SE, OES

### Lien utile

<https://www.vs.ch/web/oes>

### 3. GUICHET UNIQUE ET COORDINATION DES MESURES

#### Période

Scolarité obligatoire

#### Objectifs

- Signaler les besoins de l'enfant en pédagogie spécialisée.
- Coordonner les mesures scolaires et/ou pédago-thérapeutique entre elles en fixant les priorités.

#### Public cible

Enfants aux besoins éducatifs particuliers (0-20 ans).

#### Prestations

- Accès aux mesures d'aide d'enseignement spécialisé ordinaires et renforcées.
- Accès aux mesures pédago-thérapeutiques (logopédie, psychomotricité, soutien psychologique).
- Accès aux mesures d'éducation précoce (Office éducatif itinérant OEI).

#### Procédure d'admission

Age préscolaire (0-4 ans) et post-obligatoire (jusqu'à 20 ans) :

- Guichet unique auprès du Service cantonal de la jeunesse (SCJ) via le Centre régional.

Scolarité obligatoire (dès 4 ans et jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire) :

- Guichet unique auprès des Directions d'école.

#### Organes responsables

SCJ

SE

#### Liens utiles

Signalement auprès du CDTEA - Guichet unique

<https://www.vs.ch/web/scj/demande-de-consultation-aupres-du-cdtea>

Procédures et guichet unique

<https://www.vs.ch/web/oes/procedures-et-guichet-unique>

# MESURES DE TRANSITION T1

## STRUCTURE ORDINAIRE (SE ou SFOP)

### 4. SECTION DES CLASSES D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION (SCAI)

#### Période

Post secondaire I

#### Objectifs

Faciliter l'intégration sociale et professionnelle des jeunes de langue étrangère dans le but :

- D'acquérir les compétences nécessaires à la scolarisation.
- D'acquérir les compétences de base en français.
- D'entrer dans le monde du travail.
- D'accéder à une formation professionnelle ou de poursuivre une formation scolaire.

#### Public cible

Il s'agit d'une formation transitoire s'adressant à des jeunes allophones, hors scolarité obligatoire, qui répondent aux exigences suivantes :

- Être au bénéfice d'un permis de séjour.
- N'avoir pas ou peu suivi de scolarité en français.
- Être âgé de 15 à 21 ans.

Accès possible pour certains jeunes migrants ayant suivi une partie de leur scolarité en Valais.

#### Prestations

Durée: en fonction du niveau scolaire, 1 an ou plus.

Quatre options possibles:

- Cours de scolarisation CSC "Acquérir les compétences nécessaires à la scolarisation" (20 heures).
- Cours de français CFR "Acquérir des compétences de base en français" (20 heures).
- Classe d'accueil et de formation CAF "Intégration dans le monde du travail" (28 heures, dont 8 heures de stages professionnels en ateliers).
- Classe d'accueil préprofessionnelle CAP "Accès à une formation professionnelle" ou "Poursuite d'une formation scolaire" (32 heures, dont 10 heures de français).

#### Procédure d'admission

Formulaire d'inscription "Formulaire d'inscription SCAI" à retourner au plus tard pour mi- août à l'adresse suivante :

Ecole professionnelle artisanat et service communautaire  
A l'att.de M. Jonathan Corbillon  
Rue de Grimisuat 8, 1920 Martigny 1  
027 606 07 00

Tests d'évaluation à l'entrée pour définir les niveaux de français et de scolarisation.  
Entrée en cours d'année si des places sont disponibles.

#### Organes responsables

SFOP et SAS

#### Liens utiles

SFOP : <https://www.vs.ch/fr/sfop>

Classes SCAI : <https://www.epasc.ch/fr/section-scai-81.html>

## 5. PRÉAPPRENTISSAGE D'INTÉGRATION PAI/PAI + (21-35 ANS)

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

L'objectif du PAI est de renforcer les connaissances scolaires et d'acquérir, dans un contexte professionnel, les compétences de base requises afin qu'ils puissent entreprendre une formation professionnelle initiale.

### Public cible

Cette formation est destinée aux migrants de l'UE, l'AELE ou d'états-tiers titulaires d'un permis B, ainsi qu'aux requérants d'asile titulaires d'un permis F ou B.

### Prestations

Durée: 1 an

- 2 jours de cours de langue et de culture générale.
- 1 jour de cours professionnels théoriques dans le domaine choisi.
- 2 jours en entreprise.

Exigences d'entrée : A1 à l'écrit et A2 à l'oral .

Domaines du PAI+ : alimentation et service, chimie, automobile et électricité, bâtiment et construction, services communautaires, commerce et vente, etc.

### Procédure d'admission

Formulaire d'inscription "Formulaire d'inscription PAI" à retourner au plus tard pour mi-août à l'adresse suivante : Ecole professionnelle artisanat et service communautaire

A l'att.de M. Jonathan Corbillon

Rue de Grimisuat 8, 1920 Martigny 1

027 606 07 00

Tests d'évaluation à l'entrée pour définir les niveaux de français et de scolarisation.

Contrat de stage (2 jours par semaine) avec une entreprise du domaine choisi pour le 1er octobre au plus tard, lien ci-dessous : <https://www.vs.ch/web/sfop/contrat-de-pr%C3%A9apprentissage-d-int%C3%A9gration>

### Organe responsable

SFOP et Service de l'action sociale (SAS), avec le soutien du Secrétariat d'État aux Migrations SEM

### Lien utile

SFOP : <https://www.vs.ch/fr/sfop>

Classes SCAI : <http://www.epasc.ch/>

## 6. ENCOURAGEMENT PRÉCOCE DE LA LANGUE (EPL) (21-35 ANS)

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

L'objectif de l'EPL est d'améliorer durablement l'intégration linguistique et professionnelle des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire et d'envisager à moyen-terme une formation professionnelle.

### Public cible

Cette formation est réservée aux permis N de 21 à 35 ans avec un niveau de français A1.1 - A1.

### Prestations

Durée : 12 à 18 mois

- Cours de français et de culture générale.
- 5 demi-journées pour 20 heures par semaine.

### Procédure d'admission

Formulaire d'inscription "Formulaire d'inscription EPL" à retourner au plus tard pour mi-août ou mi-janvier à l'adresse suivante :

Centre de formation du Botza  
A l'att.de M. Didier Joris  
Zone industrielle 4, 1963 Vétroz  
027 606 18 60

Tests d'évaluation à l'entrée pour définir les niveaux de français et de scolarisation.  
Début de formation possible début septembre ou début février.

### Organe responsable

Service de l'action sociale (SAS) et SFOP, avec le soutien du Secrétariat d'État aux Migrations SEM

### Lien utile

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/integration/ppnb/integrvorlehre-sprachfoerd.html>

## 7. COURS PRÉPARATOIRE POUR ADULTES CPA (21-35 ANS)

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

L'objectif du CPA est la mise à niveau scolaire et le perfectionnement de la langue française dans l'optique d'une formation professionnelle initiale ou d'une reconnaissance de diplôme acquis.

### Public cible

Il s'agit d'une formation transitoire s'adressant à des jeunes adultes allophones qui répondent aux exigences suivantes

- Être au bénéfice d'un permis de séjour.
- N'avoir pas ou peu suivi de scolarité en français.
- Être âgé de 21 à 35 ans.
- Avoir un projet de formation professionnelle.

### Prestations

Durée : 1 an

- Cours de français et de mise à niveau des connaissances scolaires.
- Cours d'orientation professionnelle.
- 32 heures par semaine.

### Procédure d'admission

Formulaire d'inscription "Formulaire d'inscription CPA" à retourner au plus tard pour mi-août à l'adresse suivante :

Ecole professionnelle artisanat et service communautaire

A l'att.de M. Jonathan Corbillon

Rue de Grimisuat 8, 1920 Martigny 1

027 606 07 00

Tests d'évaluation à l'entrée pour définir les niveaux de français et de scolarisation.

### Organe responsable

SFOP

### Liens utiles

SFOP : <https://www.vs.ch/fr/sfop>

Classes SCAI : <http://www.epasc.ch/>

## 8. ECOLE PRÉPROFESSIONNELLE (EPP)

### Période

Post-secondaire I

### Objectifs

- Renforcer les connaissances scolaires.
- Développer les compétences sociales (autonomie et responsabilité).
- Construire un projet professionnel.

### Public cible

Elève ayant terminé et réussi la 11CO mais:

- N'ayant pas trouvé une solution de formation générale/professionnelle.
- Ou sans projet professionnel défini.

Elève en échec après la 11CO avec:

- Une moyenne générale  $\geq 4.0$ .
- Au maximum 1 niveau II à moins de 4.0.
- Aucune combinaison de notes insuffisantes excluant la promotion.

### Prestations

Durée: 1 année scolaire, en principe sans redoublement possible.

Plusieurs prestations à disposition en termes d'appui scolaire, développement des compétences d'approche au monde du travail et d'aiguillage santé/social. Stage en entreprise obligatoire durant l'année (5 jours).

St-Maurice: enseignement par projets (25% ateliers, 75% classe théorique).

Sion: voie générale, voie santé, voie créativité (8h/semaine d'ateliers/cours spécifiques à la voie choisie).

### Procédure d'admission

Les directions des EPP reçoivent les formulaires d'inscription des élèves des CO - le délai est fixé à la fin février.

Les candidats ne remplissant pas les conditions prévues à l'article 6 du règlement des écoles préprofessionnelles du canton du Valais du 19 décembre 2007 (avoir terminé et réussi la 3ème du CO), passent un examen ou une appréciation globale organisés par l'école préprofessionnelle recevant l'élève.

### Organe responsable

SE

### Liens utiles

Ecole de culture générale, de commerce et préprofessionnelle de St-Guérin, Sion: <http://www.ecsion.ch/index.php/les-filieres/preprofessionnelle>

EPP de St-Maurice: <https://edsm.ch/school.php?s=epp>

## 9. PASSERELLE APPRENTISSAGE

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- Acquérir une méthodologie d'apprentissage nécessaire à la réussite d'une formation professionnelle ;
- Adopter un comportement et un savoir-faire propres à la formation professionnelle et au monde du travail ;
- Renforcer les connaissances scolaires et acquérir, dans un contexte professionnel, les compétences de base pour entreprendre une formation professionnelle initiale.

### Public cible

- Élèves libérables de la scolarité obligatoire, cursus scolarité spécialisée, ne pouvant pas partir en stage en entreprise sans accompagnement individualisé lié à leurs problématiques spécifiques ;
- Élèves libérables de la scolarité obligatoire, cursus scolarité spécialisée, programme adapté (généralisé) ;
- Élèves libérables de scolarité obligatoire, cursus scolarité ordinaire présentant des problématiques diverses.

### Prestations

- 18 périodes d'enseignement dans le programme hebdomadaire de l'élève, 6 périodes de développement des compétences personnelles et transversales et 6 périodes de stage pratique dans une structure professionnelle.
- 16 périodes d'enseignement et de développement de compétences professionnelles, 6 périodes de développement de compétences personnelles et transversales et 6 périodes de stage.
- Entrée possible en cours d'année selon le projet professionnel du jeune.
- Possibilité d'intégration en cours professionnels du Préapprentissage d'intégration (PAI) ou du Préapprentissage professionnel (PAP), pour les jeunes les plus avancés du projet et, par conséquent, de déplacement dans d'autres écoles professionnelles du Valais romand.
- Possibilité de recherche de stage pratique en milieu protégé dès le premier semestre et en entreprise pour le deuxième semestre.

### Procédure d'admission

Préinscription à la Passerelle apprentissage (PA) effectuée par les différents dispositifs responsables de l'accompagnement du candidat ; entretien d'admission à l'Ecole professionnelle artisanat et service communautaire (EPASC) en présence du :

- Candidat préinscrit à la PA
- Représentant légal du candidat
- Coach ou responsable de l'organisme annonceur (AI, SCAI, ORP, OES, BIP, Plateforme T1, etc.)
- Titulaire/coordonateur(trice) de la filière transitoire Passerelle apprentissage
- Chef de section des classes d'accueil et intégration (SCAI)

### Organe responsable

SFOP via la Plateforme T1, EPASC via la SCAI

### Lien utile

<https://www.epasc.ch/fr/section-scai-81.html>

## 10. PROGRAMME ACTION APPRENTISSAGE (PAA) – (FVAJ)

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- Aider à la recherche de place d'apprentissage.
- Préparer l'entrée en formation.
- Renforcer les connaissances scolaires.
- Se préparer au monde du travail.

### Public cible

Jeunes de 16 à 25 ans (voire plus) :

- Sans solution après le CO ou en rupture d'apprentissage et ayant "épuisé" les solutions étatiques (10ème année, EPP, préapprentissage, etc.) et nécessitant un encadrement scolaire et/ou psychosocial.

### Prestations

Durée: 1 année scolaire (prolongation possible).

- Préparation spécifique au monde du travail, sous forme de conseils personnalisés (aide concrète à la recherche d'une place d'apprentissage), participation aux ateliers de formation et mise en place de stages en entreprise (de 3 jours à 9 mois, suivi individualisé en entreprise).
- Classes préparatoires à l'apprentissage (Classes PAA), soit environ 2 semestres de cours de remise à niveau ou de perfectionnement scolaire (français, maths, allemand, anglais, informatique, culture générale, etc.) et d'ateliers, 2 jours par semaine ou 4 demi-journées. Les cours et les ateliers sont confiés à des enseignants spécialisés, enseignants diplômés, juristes et chefs d'entreprise. Différents niveaux, adaptés aux connaissances actuelles de l'élève et à ses objectifs, sont prévus: classes préparatoires de niveau 1 (entrée en AFP) ou 2 (entrée en CFC).

Coûts: CHF 4000.- (droit aux allocations familiales et aux allocations de formation selon les revenus).

### Procédure d'admission

Inscription directement auprès de la Fondation Valaisanne Action Jeunesse (FVAJ) conseillée avant la fin du mois d'août - début septembre, possible jusqu'au 31 décembre en fonction du nombre de places disponibles.

### Organe responsable

FVAJ avec le soutien du SFOP

### Lien utile

FVAJ, [www.fvaj.ch](http://www.fvaj.ch)

# 11. PROGRAMME ACTION APPRENTISSAGE (PAA) - STAGES DE TRANSITION COMMERCE DE DÉTAIL - (FVAJ)

## Période

Post secondaire I

## Objectifs

- Intégrer une entreprise active dans le domaine du commerce de détail (alimentation), de la construction métallique ou autre.
- Découvrir le métier par le biais d'un stage de 10 mois.
- Utiliser cette année de transition comme porte d'entrée vers une formation (AFP ou CFC) ou vers un engagement comme employé non qualifié.

## Public cible

- Jeunes de 15 à 20 ans éprouvant de la difficulté à trouver une place d'apprentissage pour des raisons diverses (notamment liées à un faible niveau scolaire).
- Et ayant un intérêt avéré pour le métier de la vente (dans le commerce de détail, secteur alimentation), dans la construction métallique ou dans d'autres métiers.

## Prestations

Durée: 1 année scolaire (septembre à juin, prolongation possible).

3.5 jours de stage par semaine dans les entreprises partenaires actives dans le commerce de détail (alimentation) avec 1.5 jour par semaine de cours en classe PAA (langue et communication, mathématiques, culture générale, savoir-être en entreprise, etc.) auprès de la Fondation Valaisanne Action Jeunesse (FVAJ).

## Procédure d'admission

Les dossiers de candidature complets (avec lettre de motivation, CV, dossiers scolaires, tests, rapports de stage, etc.) doivent être adressés jusqu'au 15 mai de l'année en cours à la FVAJ (délais prolongeables selon les métiers).

## Organes responsables

FVAJ avec le soutien du SFOP

Association Passerelles et SFOP par le biais de la FVAJ pour les stages de transition

## Lien utile

FVAJ, [www.fvaj.ch](http://www.fvaj.ch)

# ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ (OES)

## 12. CLASSES DE PRÉAPPRENTISSAGE

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

Développer les compétences scolaires et professionnelles de l'élève qui, au terme de sa scolarité obligatoire, doit bénéficier d'une année complémentaire de prise en charge afin de pouvoir accéder plus facilement au monde professionnel.

### Public cible

- Elève relevant des mesures de l'enseignement spécialisé (ou ayant achevé leur scolarité obligatoire par un deuxième échec en 10CO).
- Jeune ayant en principe un projet professionnel précis et réaliste, motivé à suivre un complément scolaire et professionnel adapté à ses besoins et à son niveau.
- Jeune ayant fait preuve d'un comportement correct et bénéficiant d'un appui familial.
- Avoir une solide motivation.

### Prestations

Durée: 1 année scolaire (assimilée à une année de scolarité obligatoire).

Répartition hebdomadaire de 2 jours de classe pour le renforcement scolaire et de 3 jours en entreprise pour développer des compétences professionnelles.

### Procédure d'admission

Le titulaire de la classe de préapprentissage analyse les différentes demandes reçues des CO concernés par sa classe. Sur préavis des COSP, de la direction du CO responsable de la structure et de l'enseignant de la classe de préapprentissage, la procédure d'admission aboutit par la signature d'une convention de préapprentissage. Celle-ci est signée également par l'employeur, le jeune, ses représentants légaux et la commune de domicile. La décision finale relève de l'OES.

Le jeune effectue les démarches de recherche de place de préapprentissage avec l'aide de ses parents, du conseiller en orientation et du titulaire de la classe de préapprentissage.

### Modification temporaire

Le titulaire de la classe de préapprentissage analyse les différentes demandes reçues des CO concernés par sa classe. Sur préavis des COSP, de la direction du CO responsable de la structure et de l'enseignant de la classe de préapprentissage, la procédure d'admission aboutit par la signature d'une convention de préapprentissage. Pour l'année scolaire 2021-22, compte tenu du contexte Covid-19, l'élève répondant aux critères du préapprentissage mais n'ayant pas d'engagement dans une entreprise, peut signer une convention classe-stages, qui devrait lui permettre d'accéder à une place de préapprentissage durant l'année. Ces conventions sont signées également par l'employeur, le jeune, ses représentants légaux et la commune de domicile. La décision finale relève de l'OES. Le jeune effectue les démarches de recherche de place de préapprentissage/stages avec l'aide de ses parents, du conseiller en orientation et du titulaire de la classe de préapprentissage.

### Organe responsable

SE, OES

### Lien utile

<https://www.vs.ch/web/oes/preapprentissage>

## 13. CLASSES SPÉCIALES DE FORMATION PRATIQUE (CSFP)

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- Poursuivre et renforcer les fondamentaux scolaires dirigés vers le programme AFP ou s'y approchant.
- Exercer des compétences pratiques dans le cadre d'ateliers/entreprises.
- Développer des compétences personnelles.

### Public cible

- Jeunes ayant terminé le CO avec une mesure d'enseignement spécialisé, n'ayant pas de projet professionnel déjà envisagé par le biais de l'OSP et pour lesquels une entrée en formation AI pas encore envisageable.
- Jeunes dans l'attente d'une formation professionnelle initiale de l'AI mais pour lesquels une demande de formation professionnelle initiale de l'AI a été déposée.
- Jeunes ayant obtenu l'aval des parents et de la direction.

### Prestations

Durée: 1 année scolaire en principe.

Scolarisation spécialisée de 3 à 4 jours par semaine et stages en entreprise de 1 à 2 jours par semaine selon les capacités du jeune.

### Procédure d'admission

En février, l'OES demande aux directions d'école de préinscrire les candidats sur un formulaire ad hoc, en collaboration avec les enseignants spécialisés et les conseillers OSP. Ensuite, l'OES analyse les dossiers en collaboration avec l'enseignant de la classe. Une séance d'information pour les jeunes et les parents et un stage sont mis sur pied pour l'inscription définitive (décision OES).

- 12 jeunes maximum.

### Organe responsable

SE, OES

### Lien utile

<https://www.vs.ch/web/oes/formation-pratique>

## 14. CLASSES SPÉCIALES DE STAGES PRATIQUES (CSSP)

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- Poursuivre les apprentissages scolaires.
- Exercer les capacités pratiques dans un environnement stimulant.
- Acquérir des comportements sociaux adéquats.

### Public cible

- Jeunes, à partir de 16 ans révolus (au 30 septembre de l'année en cours) ayant fréquenté une classe d'adaptation ou au bénéfice d'un appui pédagogique renforcé, présentant des capacités permettant d'effectuer des déplacements et des gestes de la vie quotidienne en autonomie.
- Jeunes nécessitant encore d'une consolidation et implémentation en termes de scolarisation spécialisée, de socialisation et d'autonomie.
- Jeunes ayant obtenu l'aval de l'OES et pour lesquels une entrée en formation AI n'est pas / pas encore envisageable.

### Prestations

Durée: 2 années scolaires en principe.

- Poursuite des apprentissages scolaires.
- Exercice des capacités pratiques dans un environnement stimulant.
- Acquisition des comportements sociaux adéquats.

### Procédure d'admission

Les enseignants présentent la structure aux parents. Les coordinateurs des centres pédagogiques spécialisés rassemblent les préinscriptions de leur région pour le mois de mars et les envoient à la coordinatrice du centre de Martigny (pour les CPS de Monthey et de Martigny) et de Sion (pour les CPS de Sion et Sierre). Suite à cela, un stage est organisé en vue des inscriptions définitives (décision OES).

### Organe responsable

SE, OES

### Liens utiles

Pour la classe de Martigny (CPS de Monthey et de Martigny) :

OES, Sabine Mabillard-Fazzari (conseillère pédagogique), [Sabine.MABILLARD-FAZZARI@admin.vs.ch](mailto:Sabine.MABILLARD-FAZZARI@admin.vs.ch)

Centre pédagogique spécialisé (Martigny), Martine Gay-des-Combes (coordinatrice), [cps@villedemartigny.ch](mailto:cps@villedemartigny.ch)

Pour la classe de Sion (CPS de Sierre et Sion)

OES, Laurence Lonfat (conseillère pédagogique), [Laurence.LONFAT@admin.vs.ch](mailto:Laurence.LONFAT@admin.vs.ch)

Centre pédagogique spécialisé (Sion), Nicole Antille (coordinatrice), [n.antille@sion.ch](mailto:n.antille@sion.ch)

<https://www.vs.ch/web/oes/stage-pratique>

## 15. ECOLES SPÉCIALISÉES - INSTITUTIONS

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- Poursuivre des objectifs de formation et de développement global.
- Favoriser le développement de l'autonomie, des capacités personnelles et interpersonnelles.
- Favoriser le développement des gestes de la vie pratique.

### Public cible

- Elèves en situation de handicap mental modéré à sévère de 15 à 18 ans.

### Prestations

- Scolarisation prolongée.
- Prise en charge éducative de jour ou en internat.
- (Financement des transports du domicile au lieu de formation).

### Procédure d'admission

Les demandes de placement sont adressées à la Direction d'école locale par les parents ou leur substitut, pour analyse et décision par l'OES.

### Organe responsable

SE, OES

### Lien utile

<https://www.vs.ch/web/oes/ecoles-specialisees>

## 16. EVALUATION DES JEUNES EN TRANSITION 1: EVAL T1

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- Bilan personnel et professionnel.
- Élaboration de perspectives et d'objectifs professionnels.
- Clarification des conditions requises pour entreprendre et mener à terme une formation professionnelle.
- Évaluation spécifique de l'employabilité, de la capacité à se former.
- Élaboration de pistes pour la poursuite de la stratégie d'intégration de l'ORP.

### Public cible

Jeunes entre 15 et 24 ans sans diplôme du secondaire II et motivés à suivre une formation professionnelle.

### Prestations

Durée: 4 journées en collectif et 2 heures d'entretien de suivi.

- Travail individuel et en groupe sous la responsabilité d'un-e psychologue conseiller-ère en orientation scolaire et professionnelle.
- Coaching individuel.
- Rapport final comprenant l'ensemble des évaluations et des assessments effectués.

### Procédure d'admission

- Inscription du jeune à l'Office régional de placement ORP en tant que demandeur d'emploi.
- Ouverture du délai-cadre auprès de la caisse de chômage.
- Premier entretien avec son conseiller ORP.
- Inscription et participation à la mesure EVAL T1.
- Assessment au terme de l'évaluation avec l'intervenant CIO, le jeune et le conseiller ORP.

### Organe responsable

Service de l'industrie, du commerce et du travail SICT

Organisateurs: BIZ dans le Haut-Valais, CIO dans le Valais romand

### Lien utile

<https://www.personnelqualifie-suisse.ch/fr/qualification/exemples/549/eval-t1-evaluation-de-lemployabilite-des-jeunes-en-transition-1/>

## 17. TEST SCOLAIRE

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

Bilan de compétences scolaires

### Public cible

Jeunes entre 15 et 24 ans sans diplôme du secondaire II et motivés à suivre une formation professionnelle.

### Prestations

4 examens écrits de 10 minutes (maximum) basé sur le niveau général requis à la fin de la scolarité obligatoire, en Valais ainsi que sur le contenu du programme de CFC de commerce, profil B+ un bilan sur les aptitudes à l'oral sous la forme d'un entretien d'apprentissage

- 1 évaluation (écrit/oral) pour les compétences linguistiques en allemand.
- 1 évaluation (écrit/oral) sur la grammaire française et la lecture.
- 1 évaluation sur l'arithmétique.
- 1 évaluation sur les outils de bureautique Word et Excel.

### Procédure d'admission

- Inscription du jeune à l'Office régional de placement ORP en tant que demandeur d'emploi.
- Ouverture du délai-cadre auprès de la caisse de chômage.
- Premier entretien avec son conseiller ORP.
- Inscription et participation à la mesure Test scolaire.

### Organe responsable

SICT

### Organisateur

Ecole Ardévaz, Sion

### Lien utile

<https://www.ardevaz.com>

## 18. SEMESTRE DE MOTIVATION (SEMO)

Le semestre de motivation se destine en priorité aux jeunes en rupture de formations. Les jeunes qui ont terminé l'école obligatoire et qui n'ont pas trouvé de place d'apprentissage (cursus scolaire en général continu) peuvent également fréquenter le semestre. Dans tous les cas, l'objectif de la mesure vise à aider le jeune dans le choix et la recherche d'une formation. Le semestre peut être une mesure subsidiaire aux mesures de transition scolaires ou autres. Ceci implique notamment que l'admission au semestre ne peut se faire que lorsque toutes les possibilités scolaires ont été épuisées et sous réserve des critères émis par la LMMT.

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- Faire le choix d'une formation conforme à ses intérêts et à ses compétences.
- Rechercher activement une place de formation professionnelle.
- Connaître les exigences du monde professionnel.

### Public cible

Jeunes entre 15 et 24 ans libérés de la scolarité obligatoire sans projet de formation professionnelle, n'ayant pas trouvé de place d'apprentissage. En cas de rupture de contrat d'apprentissage, cette mesure permet de poursuivre les cours professionnels dans l'attente de trouver un nouvel employeur.

### Prestations

Durée: 6 mois (prolongation de 3.5 mois possible avec accord de la LMMT), 5 jours/semaine – 40 heures Plusieurs prestations à disposition:

- Évaluation et perfectionnement des compétences scolaires (cours de français, mathématiques, culture générale).
- Orientation professionnelle.
- Accompagnement à la recherche active d'une place de formation, contact direct avec les entreprises (technique et recherche d'emploi).
- Mise en situation pratique par le biais du travail en atelier et initiation aux exigences du travail en entreprise (stages).

### Procédure d'admission

- Le formulaire "Attestation d'orientation pour une préinscription au SeMo" doit être rempli par le COSP.
- Inscription du jeune à l'ORP en tant que demandeur d'emploi.
- Ouverture du délai-cadre auprès de la caisse de chômage.
- Premier entretien avec son conseiller ORP.
- Inscription et participation à la mesure d'évaluation T1.
- Assessment au terme de l'évaluation.
- Décision de participation au SEMOI prise par l'ORP.
- Entretien à 3 (jeune, conseiller ORP, responsable SEMO) avant le début de la mesure ou durant les 10 premiers jours.
- Signature du contrat SEMO par le jeune et son représentant légal.

### Organe responsable

SICT

### Organisateurs

OPRA à Brigue  
OSEO Valais à Sion  
ARPI à Martigny  
Nasca Formation à Monthey

### Liens utiles

<https://www.opra.ch>

<https://www.oseo-vs.ch/>

<http://arpi-martigny.ch/>

<https://www.nasca.ch/semestre-de-motivation/>

## 19. SEMESTRE D'ÉVALUATION (SEVAL)

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- Connaître ses forces et ses faiblesses (compétences socioprofessionnelles).
- Connaître les exigences du SeMo et du monde professionnel.
- Développer ses compétences sociales.

### Public cible

Jeunes entre 15 et 24 ans ayant terminé l'école obligatoire ou en rupture de formation et/ou en rupture sociale ayant besoin d'une occupation quotidienne et d'une prise en charge éducative spécifique pour intégrer le monde professionnel.

Le Seval propose une prise en charge individualisée en fonction du contexte de vie et des difficultés propres à chaque participant. L'action se situe principalement sur un axe éducatif.

### Prestations

Durée: 6 mois (prolongation de 3.5 mois possible avec accord LMMT).

5 jours/semaine – 40 heures.

Travail en atelier, évaluation des compétences scolaires et suivi des cours, activités sportives et camps, stages en entreprise, réunion régulière avec le réseau (Action éducative en milieu ouvert AEMO, SeMoSoc, parents, référent, etc.).

### Procédure d'admission

- Le formulaire "Attestation d'orientation pour une préinscription au SeMo" doit être rempli par le COSP.
- Inscription du jeune à l'ORP en tant que demandeur d'emploi.
- Ouverture du délai-cadre auprès de la caisse de chômage.
- Premier entretien avec son conseiller ORP.
- Inscription et participation à la mesure d'évaluation T1.
- *Assessment* au terme de l'évaluation.
- Décision de participation au Seval prise par l'ORP.
- Entretien à 3 (jeune, conseiller ORP, responsable Seval) avant le début de la mesure ou durant les 10 premiers jours.
- Signature du contrat Seval par le jeune et son représentant légal.

### Organe responsable

SICT

### Organisateurs

OSEO Valais à Sion

ARPI à Martigny

Nasca Formation à Monthey

### Liens utiles

<https://www.oseo-vs.ch/>

<http://arpi-martigny.ch/>

<https://www.nasca.ch/semestre-de-motivation/>

## 20. SEMO COACHING

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- Faire le choix d'une formation conforme à ses intérêts et à ses compétences.
- Rechercher activement une voie de formation.
- Connaître les exigences du monde professionnel et s'y confronter.

### Public cible

Jeunes entre 15 et 24 ans motivés à suivre la mesure et ayant la capacité à se mettre en action et à respecter les consignes.

### Prestations

Durée: 6 mois (prolongation de 3.5 mois possible avec accord LMMT).

- Coaching individuel dans la recherche d'une orientation et la mise en place d'un projet réaliste et réalisable.
- Coaching individuel dans la recherche active de stages et TRE.
- Coaching individuel dans la recherche active d'une solution de formation.
- Collaboration avec les entreprises.

### Procédure d'admission

- Le formulaire "Attestation d'orientation pour une pré-inscription au SEMO" doit être rempli par le COSP.
- Inscription du jeune à l'Office régional de placement ORP en tant que demandeur d'emploi.
- Ouverture du délai-cadre auprès de la caisse de chômage.
- Premier entretien avec son conseiller ORP.
- Inscription et participation à la mesure d'évaluation T1.
- *Assessment* au terme de l'évaluation.
- Décision de participation au SEMO Coaching prise par l'ORP.
- Entretien à 3 (jeune, conseiller ORP, responsable SEMO Coaching) avant le début de la mesure ou durant les 10 premiers jours.
- Signature du contrat SEMO Coaching par le jeune et son représentant légal.

### Organe responsable

SICT

### Organisateurs

OSEO Valais à Sion

ARPI à Martigny

Nasca Formation à Monthey

### Liens utiles

<https://www.oseo-vs.ch/>

<http://arpi-martigny.ch/>

<http://nasca.ch/semco-coaching/>

## 21. PROGRAMMES D'EVALUATION ET DE FORMATION

L'Office de l'asile gère trois centres de formation et d'occupation en Valais (Les Barges à Vouvry, Le Botza à Vétroz et Eyholz-Rarogne). Ces centres ont pour mission de donner aux requérants d'asile des notions professionnelles en vue de favoriser une adaptation professionnelle ultérieure en Suisse ou dans leur pays d'origine. Les réfugiés reconnus et les bénéficiaires de l'aide sociale ont également accès aux programmes mis sur pied par l'OASI.

### Période

Post secondaire I

### Programmes proposés

- Métiers du bâtiment: peinture, maçonnerie, menuiserie.
- Métiers de l'hôtellerie: cuisine, service, économie domestique (couture, buanderie, nettoyages, garderie).
- Métiers de l'intendance: nettoyage, économie domestique, entretien du parc immobilier.
- Métiers de l'agriculture: entretien des extérieurs et jardinage, horticulture, arboriculture, viticulture.
- Cours: cours de langues (allemand, français), cours de coiffure.

### Objectifs

- Insertion sociale et professionnelle durable via des programmes spécifiques.
- Développer les compétences des apprenants en vue de leur insertion professionnelle et accroître leur attractivité auprès des entreprises.

### Public cible

Bénéficiaires de l'aide sociale.

### Prestations

Durée: 6 mois à 1 an.

Se base sur le Développement de compétences pratiques et professionnelles, remise d'un bilan de formation pratique.

### Organe responsable

SAS, OASI

### Liens utiles

<https://www.vs.ch/web/sas/programme-de-formation>

<https://www.vs.ch/web/sas/mesures-d-insertion-sociale-et-professionnelle>

## 22. PROGRAMMES D'OCCUPATION

Les programmes d'occupation se définissent comme une mesure d'insertion sociale. Ils s'adressent prioritairement aux requérants d'asile dont le potentiel d'insertion professionnelle est limité. Ils sont mis en place dans les centres d'accueil et dans les centres de formation et d'occupation de l'OASI.

Principaux domaines d'occupation proposés: entretien des structures de l'OASI (conciergerie, entretiens extérieurs, intendance), métiers du bâtiment, tris d'habits (dons).

### **Période**

Post secondaire I

### **Objectifs**

- Favoriser l'insertion sociale ainsi que l'insertion professionnelle.

### **Public cible**

Bénéficiaires OASI dont le potentiel d'insertion professionnelle est limité.

Ne pas être scolarisé ou être âgé de 20 ans et plus.

### **Prestations**

Durée: 6 mois à 1 an.

Ateliers à temps partiel ou à plein temps.

### **Procédure d'admission**

Activation de la mesure par l'assistant-e social-e de l'OASI en charge du dossier de la personne.

### **Organe responsable**

SAS, OASI

### **Lien utile**

<https://www.vs.ch/web/sas/occupation-formation>

## 23. ORIENTATION PROFESSIONNELLE – MESURE D'ORDRE PROFESSIONNEL (MOP)

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

Choisir une activité professionnelle appropriée ou un placement adéquat.

### Public cible

Jeunes en rupture ou sans solution de formation professionnelle, dont l'atteinte à la santé limite les choix professionnels.

### Prestations

- Conseils en matière de carrière.
- Conseils en matière de choix professionnel.

### Procédure d'admission

- Assurés confrontés en raison de leur invalidité à des difficultés dans le choix professionnel ou dans l'exercice de leur activité antérieure.
- Rentiers.
- Etre apte à la réadaptation.
- Demande AI déposée.

### Organe responsable

OAI

### Lien utile

[Catalogue des mesures de réinsertion professionnelle et sociale du Canton du Valais](#)

## 24. STAGE D'ORIENTATION

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

Déterminer les capacités et les dispositions en vue de choisir une activité professionnelle appropriée voire un placement adéquat.

### Public cible

Jeunes en rupture ou sans solution de formation professionnelle et remplissant les conditions AI: atteinte à la santé limitant le choix professionnel.

### Prestations

Durée: 3 mois

### Procédure d'admission

- Assurés confrontés en raison de leur invalidité à des difficultés dans le choix professionnel ou dans l'exercice de leur activité antérieure.
- Rentiers.
- Etre apte à la réadaptation.

### Organe responsable

OAI

### Lien utile

[Catalogue des mesures de réinsertion professionnelle et sociale du Canton du Valais](#)

## 25. STAGE PRATIQUE

### **Période**

Post secondaire I

### **Objectifs**

Aider au choix professionnel.

### **Public cible**

Jeunes en rupture ou sans solution de formation professionnelle et remplissant les conditions AI: atteinte à la santé limitant le choix professionnel.

### **Prestations**

Durée: 2 semaines

### **Procédure d'admission**

- Assurés confrontés en raison de leur invalidité à des difficultés dans le choix professionnel ou dans l'exercice de leur activité antérieure.
- Rentiers.
- Etre apte à la réadaptation.

### **Organe responsable**

OAI

### **Lien utile**

[Catalogue des mesures de réinsertion professionnelle et sociale du Canton du Valais](#)

## 26. FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE AI

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

Rendre apte à exercer une profession.

### Public cible

- Assurés ayant terminé leur formation scolaire ET fait un choix professionnel.
- Assurés ayant dû interrompre leur formation en raison de l'invalidité.
- Rentiers.
- Avoir déterminé sa voie professionnelle.

### Prestations

Durée: variable selon la formation.

Développement d'aptitudes permettant d'exercer une profession et dans la perspective qu'elles soient suffisamment utilisables au plan économique.

### Procédure d'admission

- Demande AI déposée.
- Atteinte à la santé limitant la formation professionnelle et entraînant des frais supplémentaires.

### Organe responsable

OAI

### Lien utile

[Catalogue des mesures de réinsertion professionnelle et sociale du Canton du Valais](#)

## ACCOMPAGNEMENT T1 OU POST-T1

### OFFICE DE COORDINATION DES PRESTATIONS SOCIALES OCPS (SAS)

## 27. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AU SEIN D'UNE STRUCTURE DE TRANSITION (SEMO OU PAA)

L'accompagnement social au sein d'une structure de transition (SeMo, PAA) est une mesure permettant d'éviter l'exclusion de jeunes pour des raisons comportementales, de non-respect du cadre imposé, de motivation et/ou de difficultés familiales et sociales. Cet accompagnement vise à permettre au jeune concerné de terminer sa mesure de transition et d'accroître ses chances de réussite dans la transition vers une formation post-obligatoire. Il a également comme objectif de diminuer, voire supprimer les difficultés extraprofessionnelles représentant un obstacle à la poursuite de la mesure de transition dans des conditions normales.

L'accompagnement social proposé est mis en œuvre par les organisateurs de la mesure de transition. La forme de cet accompagnement est de leur ressort : il peut être fourni soit au sein de la structure, soit à l'extérieur, dans la famille du jeune par exemple. Ce travail d'accompagnement social, selon les cas de figure, implique un appui socio-éducatif, psychologique, ou encore scolaire.

#### Période

Post secondaire I

#### Objectifs

- Eviter l'exclusion de la structure en raison de difficultés sociales, familiales et/ou comportementales.
- Permettre au jeune de terminer sa mesure de transition et d'accroître ses chances de réussite dans la T1.
- Diminuer, voire supprimer les difficultés extraprofessionnelles représentant un obstacle à la poursuite de la mesure de transition dans des conditions normales.

#### Public cible

Jeunes ayant débuté une mesure de transition définie (SeMo ou PAA) et ayant été reconnus comme nécessitant un accompagnement social.

Peut être octroyé à des jeunes non bénéficiaires de l'aide sociale moyennant participation financière des parents ou du jeune lui-même.

#### Prestations

Durée: 6 mois (renouvelable 2 fois 3 mois au maximum, sur demande motivée).

L'accompagnement social proposé est mis en œuvre par les organisateurs de la mesure de transition. La forme de cet accompagnement est de leur ressort : il peut être fourni soit au sein de la structure, soit à l'extérieur, dans la famille du jeune par exemple. Ce travail d'accompagnement social, selon les cas de figure, implique un appui socio-éducatif, psychologique, ou encore scolaire.

#### Procédure d'admission

- Le SeMo / Fondation valaisanne Action jeunesse (FVAJ) signale la situation au CMS.
- Le CMS étudie la possibilité de mettre en place la mesure.
- Le cas échéant, un contrat tripartite (CMS, SeMo / FVAJ, jeune) est conclu et soumis à l'aval de l'OCPS-SAS.

#### Organe responsable

SAS, OCPS

#### Organisateurs

- Pour le SeMo: OSEO (Sion), OPRA (Haut-Valais), ARPI (Martigny) et Nasca Formation (Monthey).
- Pour le PAA: FVAJ.

#### Lien utile

<https://www.vs.ch/web/sas>

## 28. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SUITE À UNE MESURE DE TRANSITION (POST-SEMO OU POST-PAA)

L'accompagnement social suite à une mesure de transition est destiné à des jeunes adultes ayant terminé une mesure de transition (SeMo, PAA) et qui, soit débutent un apprentissage, soit se retrouvent sans solution. Ces jeunes ont été identifiés par les organisateurs comme nécessitant une poursuite de l'accompagnement social mis en œuvre durant leur passage au sein de la mesure de transition. Cet encadrement doit permettre de proposer un soutien au jeune adulte et à son employeur permettant de stabiliser l'insertion du jeune dans l'entreprise et de diminuer les risques d'une rupture d'apprentissage. Il vise également, dans d'autres situations, à poursuivre les efforts en vue du démarrage d'une formation du secondaire II et de réduire la proportion de jeunes adultes en difficulté dans cette transition.

L'accompagnement proposé est mis en œuvre par les organisateurs. La forme de cet accompagnement est de leur ressort : il peut être fourni soit au sein de la structure de transition, soit à l'extérieur, dans la famille du jeune ou auprès de l'employeur. Ce travail d'accompagnement social, selon les cas de figure, implique un appui socio-éducatif, psychologique ou encore scolaire.

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

Poursuivre un accompagnement social débuté au SeMo / PAA pour stabiliser l'insertion en apprentissage ou accroître les chances de transition.

### Public cible

Jeunes adultes ayant terminé une mesure de transition SeMo / PAA et qui, soit débutent un apprentissage, soit se retrouvent sans solution.

Peut être octroyé à des jeunes non bénéficiaires de l'aide sociale moyennant participation financière des parents ou du jeune lui-même.

### Prestations

Durée: 6 mois (prolongation exceptionnelle de 6 mois).

Accompagnement défini par le SeMo / PAA; peut être fourni soit à l'interne, soit à l'extérieur (ex. dans la famille du jeune ou auprès de l'employeur). Au besoin appui socio-éducatif, psychologique ou encore scolaire.

### Procédure d'admission

- Le SeMo / Fondation valaisanne Action jeunesse (FVAJ) signale la situation au CMS.
- Le CMS étudie la possibilité de mettre en place la mesure.
- Le cas échéant, un contrat tripartite (CMS, SeMo / FVAJ, jeune) est conclu et soumis à l'aval de l'OCPS-SAS.

### Organe responsable

SAS, OCPS

### Organisateurs

- Pour le POST-SeMo: OSEO (Sion), OPRA (Haut-Valais), ARPI (Martigny) et Nasca Formation (Monthey).
- Pour le POST-PAA, FVAJ.

### Lien utile

<https://www.vs.ch/web/sas>

## 29. ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

Cette mesure offre un soutien éducatif à de jeunes adultes de 18 à 20 ans, afin de leur permettre d'accroître leurs chances de réussite en termes d'insertion sociale et professionnelle. Deux prestataires - l'Institut Saint-Raphaël pour le Valais romand et SPF pour le Haut-Valais- mettent en œuvre un encadrement éducatif visant à répondre à des difficultés familiales, sociales, relationnelles et/ou comportementales, qui soit entravent l'insertion du jeune adulte dans une formation post-obligatoire, soit menacent son maintien dans une telle formation.

Cette prise en charge fait suite à une mesure éducative existante avant l'accession à la majorité du jeune adulte concerné.

Comme le Service cantonal de la jeunesse (SCJ), sauf en de rares exceptions, ne peut assurer la poursuite du financement de cette mesure éducative, l'aide sociale, pour une période limitée, prend à sa charge la poursuite de cette prestation, en se basant cependant sur un préavis du SCJ.

### Période

Post secondaire I (accompagnement social à la suite d'une mesure de transition)

### Objectifs

Offrir un soutien éducatif visant à accroître les chances d'insertion sociale et professionnelle d'un jeune adulte.

### Public cible

Jeunes adultes de 18 à 20 ans ayant obligatoirement bénéficié d'une mesure éducative avant leur majorité et qui ont encore besoin d'un soutien.

Pour jeunes de 18 à 20 ans (quand SCJ ne peut plus prendre en charge). Peuvent être octroyées à des jeunes non bénéficiaires de l'aide sociale moyennant participation financière des parents ou du jeune lui-même, variable selon les cas.

### Prestations

Durée: 6 mois (possibilité de 3 prolongations de 6 mois chacune, jusqu'aux 20 ans révolus du jeune adulte).

Encadrement éducatif visant à répondre à des difficultés familiales, sociales, relationnelles et/ou comportementales, qui soit entravent l'insertion du jeune adulte dans une formation post-obligatoire, soit menacent son maintien dans une telle formation.

### Procédure d'admission

- L'Institut Saint-Raphaël / SPF annonce la situation au SAS.
- Le SAS demande un préavis au SCJ, puis sollicite le CMS concerné.
- Le cas échéant, un contrat tripartite (CMS, Institut Saint-Raphaël/SPF, jeune) est conclu et soumis à l'aval de l'OCPS-SAS.

### Organes responsables

SAS, OCPS  
SCJ

### Organisateurs

Institut Saint-Raphaël  
SPF

### Liens utiles

<https://www.vs.ch/web/sas>

<https://www.vs.ch/web/scj>

## 30. COACHING DE JEUNES ADULTES EN DIFFICULTÉ

Le coaching de jeunes adultes en difficulté dans leur transition vers une formation du secondaire II est une mesure permettant à ces derniers, par un coaching ou accompagnement soutenu et régulier, de construire un projet de formation post-obligatoire. Cette mesure vise d'une part à permettre au jeune concerné de travailler à l'élaboration de perspectives de formation et de se remettre sur les rails d'une formation post-obligatoire. Le coaching de jeunes adultes en difficulté est mis en œuvre par le Centre d'information et d'orientation (CIO). Il comprend un bilan et une analyse de la situation, un suivi régulier par un conseiller en orientation et la participation possible à des modules de formation.

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- Redonner une perspective de formation à des jeunes en difficulté dans la Transition I.
- Permettre de prendre part à une formation post-obligatoire.

### Public cible

- Jeunes adultes de 18 à 24 ans révolus sans formation post-obligatoire.

Peut être octroyé à des jeunes non bénéficiaires de l'aide sociale moyennant participation financière des parents ou du jeune lui-même, variable selon les situations.

### Prestations

Durée: 3 mois maximum, non renouvelable.

Bilan et analyse de la situation, suivi régulier par un conseiller en orientation et participation possible à des modules de formation.

### Procédure d'admission

Ne pas déjà suivre une mesure transitoire ou ne pas pouvoir en débiter rapidement une (EPP, préapprentissage, SeMo, classes de FVAJ, etc.).

Quels que soient l'organe ou l'institution auxquels le jeune s'annonce, ce dernier est orienté vers le Centre médico-social (CMS) de sa région. Le CMS étudie la possibilité de mettre en place la mesure. Le cas échéant, un contrat tripartite (CMS, CIO, jeune) est conclu et soumis à l'aval de l'OCPS/SAS.

### Organe responsable

SAS, OCPS

### Organisateur

CIO

### Liens utiles

SAS <https://www.vs.ch/web/sas>

CIO <https://www.vs.ch/web/osp/information-entretien>

## 31. MESURE *RUN&SIGN* – NASCA FORMATION

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

Le projet poursuit deux objectifs simultanés, un coaching vers la recherche d'une place d'apprentissage ou d'un emploi ainsi qu'un coaching sportif vers l'accomplissement d'une course type Sierre-Zinal.

Le travail se fait sur trois axes :

- Suivi social: Travail sur les activités extraprofessionnelles, travail sur les intérêts transversaux, création d'une équipe *Run&Sign* soudée visant un objectif d'insertion commun, découvertes d'autres clubs (artistiques, sportif, etc.).
- Coaching professionnel: Réalisation d'un dossier de candidature complet, suivi quotidien, coaching numérique via l'application WhatsApp ainsi que par mail et coaching téléphoniques, mise en place de stages ciblés et de visites d'entreprises, activation et soutien téléphonique réalisé par le coach, plan hebdomadaire d'actions individuelles et ciblées.
- Coaching sportif: Test physique complet avec électrocardiogramme auprès de la SUVA, suivi par un cabinet de physiothérapie, entraînements et encadrements sportifs professionnels, un équipement sportif *Run&Sign*.

### Public cible

La mesure est ouverte à toute personne âgée de 15 à 30 ans au bénéfice de l'aide sociale mais également à toute personne adressée par un autre dispositif, moyennement le financement de la mesure, désirant se former (formation initiale) ou trouver un emploi. Les personnes intéressées doivent être sans problème de santé identifié qui serait incompatible avec la pratique du sport et doivent avoir un intérêt pour le sport.

### Prestations

Durée: 12 mois maximum. Sortie en fonction des solutions trouvées.

Inscription: Entrée possible tout au long de l'année en fonction des places disponibles.

Le lieu: Un bus aménagé qui permet une mobilité dans tout le Valais Romand.

### Procédure d'admission

- Entrée possible tout au long de l'année.
- L'assistant sociale ou la personne intéressée prend contact par mail à l'adresse [runandsign@nasca.ch](mailto:runandsign@nasca.ch). Les coordonnées complètes de la personne sont transmises.
- Le coach *Run&Sign* organise un 1er entretien avec le participant, le représentant légal (pour les mineurs), ainsi que l'AS.
- En cas de décision favorable à l'intégration de la mesure, le contrat est complété et signé par les 3 ou 4 parties : Le participant, le représentant légal, l'AS ainsi que par la direction de *Run&Sign*. Ce contrat, accompagné du rapport de l'organisateur, est soumis à l'OCPS/SAS pour préavis.
- L'AS ou la personne intéressée transmet à *Run&Sign* les documents utiles disponibles (bulletins scolaires, attestations diverses, CV, lettre de motivation, etc.).
- Pour les participants ne bénéficiant pas d'un suivi par le CMS/SAS, la direction de Nasca Formation prend contact avec le mandant pour régler les aspects financiers.
- Informer le SAS de la date effective de début de mesure lors de l'envoi du contrat dûment signé.

### Organe responsable

SAS

### Organisateur

Nasca formation, Sion

### Lien utile

Adresse e-mail : [runandsign@nasca.ch](mailto:runandsign@nasca.ch)

Téléphone : 079 108 21 69

## 32. BUREAU D'INSERTION PROFESSIONNELLE (BIP)

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

Soutenir activement en vue d'une insertion professionnelle, au besoin par le biais de stages en entreprise.

### Public cible

Bénéficiaires de l'OASI.

### Prestations

Durée: selon le besoin.

Coaching en vue d'une insertion professionnelle via des mesures, stages, CDD. Techniques de recherche d'emploi et réalisation de dossier de candidature. Lien avec les entreprises et suivi en stage/emploi. Annonce des activités lucratives.

### Procédure d'admission

Disposer d'une bonne employabilité. Le dossier doit être transmis par la personne référente (assistant-e social-e, maître-sse socio-professionnel-le).

Signalés par les assistants, les candidats bénéficient de mesures (ex. évaluation de la capacité de travail, bilan CIO ou stage en entreprise avec suivi). Le bureau d'insertion professionnelle s'appuie sur un réseau d'entreprises locales offrant des places de stage et de travail. Il gère les annonces d'activités lucratives et les demandes d'autorisations de travail auprès du SICT et du Service cantonal de la population et des migrations (SPM) et répond aux éventuelles demandes des entreprises.

### Organe responsable

SAS, OASI

### Lien utile

<https://www.vs.ch/web/sas/contactemploi>

<https://www.vs.ch/web/sas/emploi-travail>

### 33. AVENIR 15-25 – FONDATION INTÉGRATION POUR TOUS (IPT)

#### Période

Post secondaire I et durant le secondaire II professionnel.

#### Objectifs

- Construire un projet professionnel durable.
- Apporter un coaching socioprofessionnel qui permette la réussite de la formation.

#### Public cible

- Jeunes en situation complexe souhaitant se former au secondaire II.
- Âgés de 15 à 25 ans.
- Sans solution à la fin de la scolarité obligatoire ou en échec lors de la formation duale.
- Jeunes en contrat d'apprentissage et/ou en école professionnelle rencontrant des difficultés.

#### Prestations

##### Processus sur 3 axes complémentaires et intégrés

1. Bilan personnel et socioprofessionnel
  - Inventaire des compétences, des ressources, des limites et des contraintes.
  - Exploration des attentes, des intérêts, des motivations.
2. Préparation et activation professionnelles
  - Elaboration et validation d'un projet professionnel réaliste, réalisable et durable en adéquation avec les potentiels du jeune et les exigences du marché du travail.
3. Placement en entreprise – Apprentissage – Suivi
  - Coaching pour décrocher une formation duale, notamment à travers le réseau d'entreprises IPT.
  - Mise en place d'un suivi durant la formation duale.

#### Procédure d'admission

- L'ORP et/ou CIO annonce la situation à la Plateforme T1 via l'adresse email [sfop-plateforme@admin.vs.ch](mailto:sfop-plateforme@admin.vs.ch) en mentionnant en objet « Avenir 15-25 ».
- Pour les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage et/ou qui vont fréquenter une école professionnelle, l'ORP et/ou CIO annonce la situation à l'Unité de soutien en formation professionnelle (USFP) via l'adresse email [sfop-usfp@admin.vs.ch](mailto:sfop-usfp@admin.vs.ch) en mentionnant en objet « Avenir 15-25 ».
- La Plateforme T1 ou l'USFP active la mesure Avenir 15-25 si le profil du jeune correspond au public cible.
- Toute autre institution souhaitant activer la mesure doit passer par le CIO et/ou l'ORP (si le jeune effectue ou a effectué un SeMo), et ce, afin de garantir un travail d'orientation préalable.

#### Organe responsable

SFOP

#### Organisateur

Fondation IPT

#### Lien utile

<http://www.fondation-ipt.ch/>

## 34. UNITÉ DE SOUTIEN EN FORMATION PROFESSIONNELLE (USFP)

### Période

Secondaire II professionnel

Possibilité d'intervenir avant le début de la formation professionnelle, lorsqu'un contrat d'apprentissage est signé, en cours de signature ou pour des conseils aux personnes ou aux institutions lorsqu'une formation professionnelle est envisagée.

### Objectifs

- Fournir des informations et de l'expertise sur la formation professionnelle initiale de 2, 3 et 4 ans.
- Fournir un soutien aux apprentis et aux formateurs en vue de l'obtention d'un diplôme du secondaire II professionnel.

### Public cible

- Les apprentis et les entreprises formatrices, lorsqu'il existe un contrat d'apprentissage.
- Les jeunes inscrits à l'école professionnelle sans contrat d'apprentissage durant trois mois (au début de la formation ou à la suite d'une résiliation de contrat).

### Prestations

- Fournir des informations sur la formation professionnelle initiale de 2, 3 et 4 ans.
- Mener des entretiens conseil.
- Soutien individuel en cas de problèmes pédagogiques et psychosociaux à l'école professionnelle, dans les cours interentreprises et dans l'entreprise formatrice.
- Assumer le rôle de référent pour les apprentis inscrits à l'école professionnelle durant trois mois sans contrat d'apprentissage (au début de la formation ou à la suite d'une résiliation).
- Soutien aux entreprises et aux enseignants dans la formation des apprentis.
- Mise en place de mesures de soutien.
- Organisation et coordination des mesures de soutien avec des institutions spécialisées, si nécessaire.

### Procédure d'admission

L'USFP a la volonté d'être facilement accessible pour le jeune sans une procédure d'admission particulière en raison de son public cible varié. Le soutien se fait au cas par cas, après examen de la situation du jeune.

Pour les jeunes inscrits à l'école professionnelle sans contrat d'apprentissage :

- Se présenter à l'école dès la rentrée scolaire, remplir le formulaire des 3 mois sans patron auprès du secrétariat et impérativement se présenter à la séance d'information organisée par l'USFP.  
Prendre contact par mail à [sfop-usfp@admin.vs.ch](mailto:sfop-usfp@admin.vs.ch)

Pour les jeunes qui sont en rupture de contrat d'apprentissage mais qui souhaitent poursuivre dans la même voie:

- Prendre contact par mail à [sfop-usfp@admin.vs.ch](mailto:sfop-usfp@admin.vs.ch)

Pour toutes autres questions :

- Prendre contact par mail à [sfop-usfp@admin.vs.ch](mailto:sfop-usfp@admin.vs.ch)

### Organe responsable

SFOP

### Lien utile

[https://www.vs.ch/web/sfop/unit%C3%A9-de-soutien-%C3%A0-la-formation-professionnelle?  
sfop-usfp@admin.vs.ch](https://www.vs.ch/web/sfop/unit%C3%A9-de-soutien-%C3%A0-la-formation-professionnelle?sfop-usfp@admin.vs.ch)

### 35. PLACEMENT (MESURE D'ORDRE PROFESSIONNEL - MOP)

**Période**

Post secondaire I

**Objectifs**

Trouver un nouvel emploi approprié et le conserver.

**Public cible**

Jeunes en rupture ou sans solution de formation professionnelle.

**Prestations**

Durée nécessaire à l'atteinte du but dans un temps adéquat.

Soutien actif dans la recherche d'emploi. Conseil et suivi une fois l'emploi trouvé.

**Procédure d'admission**

- Assurés en incapacité de travail dans leur ancienne activité et dont les limitations nécessitent des mesures particulières à la place de travail.
- Rentiers.
- Etre apte au placement.

**Organe responsable**

OAI

**Lien utile**

[Catalogue des mesures de réinsertion professionnelle et sociale du Canton du Valais](#)

## 36. PLACEMENT À L'ESSAI

### **Période**

Post secondaire I

### **Objectifs**

Vérifier la capacité de travail en entreprise dans une activité adaptée.

### **Public cible**

Jeunes en rupture ou sans solution de formation professionnelle dont le droit au placement est reconnu par l'AI.

### **Prestations**

Durée: 180 jours maximum

### **Procédure d'admission**

Assurés aptes à la réadaptation, au bénéfice ou non d'une rente.

### **Organe responsable**

OAI

### **Lien utile**

[Catalogue des mesures de réinsertion professionnelle et sociale du Canton du Valais](#)

## 37. ALLOCATION D'INITIATION AU TRAVAIL

### **Période**

Post secondaire I

### **Objectifs**

Pallier la différence entre les performances de l'assuré dans la nouvelle activité lorsqu'elles ne correspondent pas encore au salaire convenu.

### **Public cible**

Jeunes en rupture ou sans solution de formation professionnelle et dont les conditions AI sont remplies.

### **Prestations**

Durée: 180 jours maximum.

Allocation octroyée à l'employeur.

### **Procédure d'admission**

- Assurés aptes au placement ayant un contrat de travail.
- Rentiers.

### **Organe responsable**

OAI

### **Lien utile**

[Catalogue des mesures de réinsertion professionnelle et sociale du Canton du Valais](#)

## MESURES ALTERNATIVES

### 38. CLASSES D'ORIENTATION-RACCORDEMENT - ECOLE PRIVÉE BUISSONNETS-MONTANI

#### Période

Post secondaire I

#### Objectifs

La fréquentation d'une classe d'orientation permet d'envisager les formations suivantes, moyennant un éventuel examen d'admission:

- Apprentissages divers ;
- Écoles des métiers: Ecole professionnelle artisanale et service communautaire (EPASC), École de design et haute école d'art du Valais (édhéa), Ecole professionnelle intercantonale de la chimie (EPIC), Ecole des métiers du Valais (EMVS), etc.
- Écoles diverses: écoles de culture générale (ECG), écoles de commerce (EC), etc.

#### Public cible

Jeunes en fin de scolarité obligatoire (ou adultes) qui, pour des raisons diverses (notes insuffisantes en fin de CO, besoin de réflexion et de maturation, problèmes personnels ou de santé) souhaitent approfondir leurs connaissances et consolider leur bagage scolaire.

Cette formation est un préalable, qui permet aux candidats de préparer par la suite une maturité suisse ou un baccalauréat français en 3 ans au sein de l'école des Buissonnets, ou de partir en apprentissage.

#### Prestations

Durée: 10 mois à plein temps

Rôle d'orientation en aidant l'élève à découvrir au travers de ses aptitudes la voie qui lui convient. Rôle de raccordement en permettant ensuite, dans un délai de trois ans seulement, de décrocher un diplôme de maturité ou de baccalauréat, quels qu'aient pu être les résultats obtenus en fin de scolarité obligatoire.

En Valais, les élèves qui fréquentent l'école privée des Buissonnets après la scolarité obligatoire ont le droit de présenter une demande de bourse et reçoivent souvent une contribution tout à fait significative de l'Etat à leurs frais de formation.

#### Demande de listes de tarifs:

<https://www.buissonnets-montani.ch/contact/#formulaire>

#### Procédure d'admission

Avoir terminé le cycle d'orientation.

#### Organe responsable

Structure privée.

#### Liens utiles

Ecole Buissonnets Montani  
Rue de Saint-Guérin 26  
1950 Sion

Tél.: +41 (0)27 322 00 80

E-mail: E-mail: [info@buissonnets-montani.ch](mailto:info@buissonnets-montani.ch)

URL: [www.buissonnets-montani.ch](http://www.buissonnets-montani.ch)

Patrice Cretton, directeur ([patrice.cretton@buissonnets-montani.ch](mailto:patrice.cretton@buissonnets-montani.ch))

## 39.11CO EN ÉCOLE PRIVÉE- ECOLE PRIVÉE BUISSONNETS-MONTANI

### Période

Secondaire I

### Objectifs

Les jeunes n'ayant pas les notes à la fin du cycle d'orientation en école publique peuvent suivre une 11<sup>ème</sup> année de CO à l'école privée Buissonnets-Montani comme tremplin vers les écoles de culture générale et de commerce. La fréquentation de cette classe permet d'envisager les formations suivantes :

- Apprentissages divers ;
- Écoles des métiers: Ecole professionnelle artisanale et service communautaire (EPASC), École de design et haute école d'art du Valais (édhéal), Ecole professionnelle intercantonale de la chimie (EPIC), Ecole des métiers du Valais (EMVS), etc.
- Écoles diverses: lycées-collèges, écoles de culture générale (ECG), écoles de commerce (EC), etc.

### Public cible

Jeunes en fin de scolarité obligatoire (ou adultes) qui, pour des raisons diverses (notes insuffisantes en fin de CO, besoin de réflexion et de maturation, problèmes personnels ou de santé) souhaitent approfondir leurs connaissances et consolider leur bagage scolaire.

Cette formation est un préalable, qui permet aux candidats de préparer leur entrée dans les formations susmentionnées. Les programmes de cours et examens de fin d'année sont les mêmes que les exigences de l'Etat.

### Prestations

Durée: 10 mois

L'élève MONTANI qui fait sa scolarité obligatoire dans une langue autre que sa langue maternelle est également en droit de faire une demande de bourse d'études à la section des bourses et prêts d'études.

### Demande de listes de tarifs:

<https://www.buissonnets-montani.ch/contact/#formulaire>

### Procédure d'admission

Les mêmes conditions qu'en école publique

### Organe responsable

Structure privée

### Liens utiles

Ecole Buissonnets Montani

Rue de Saint-Guérin 26

1950 Sion

Tél.: +41 (0)27 322 00 80

E-mail: [info@buissonnets-montani.ch](mailto:info@buissonnets-montani.ch)

URL: [www.buissonnets-montani.ch](http://www.buissonnets-montani.ch)

Patrice Cretton, directeur ([patrice.cretton@buissonnets-montani.ch](mailto:patrice.cretton@buissonnets-montani.ch))

## 40. FORMATION "VITICULTURE ET MURS EN PIERRES SÈCHES"

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- Former aux métiers de la viticulture.
- Former au montage et rénovation de murs en pierres sèches.

### Public cible

Bénéficiaires de l'aide sociale

### Prestations

Durée: 1 an

Le projet allie travail sur le terrain, cours pratiques et cours théoriques. Les participants obtiennent le certificat du module 1 de la formation "Construire et entretenir des murs en pierres sèches" ainsi qu'un certificat de production viticole attestant de leurs compétences et savoir-faire en matière de viticulture (taille, conduite de la culture, traitements, vendanges).

Formation à plein temps avec 1 encadrant-formateur dédié. Stages en entreprise. Collaboration avec Ecole d'agriculture de Châteauneuf.

### Procédure d'admission

Être sélectionné par le SAS. La formation a lieu chaque année, sous réserve du nombre de candidats suffisants. Pour tout information, merci de contacter le Bureau d'insertion professionnelle (BIP) au +41 27 607 21 00 ou [sas-bip@admin.vs.ch](mailto:sas-bip@admin.vs.ch)

### Organe responsable

SAS, OASI

### Organisateur

Centre de formation de l'OASI à Vouvry

### Lien utile

<https://www.vs.ch/web/sas/programme-de-formation>

## 41. FORMATION "ARBORICULTURE"

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- Former aux métiers de l'arboriculture.

### Public cible

Bénéficiaires de l'aide sociale.

### Prestations

Durée: 1 an

Le projet allie travail sur le terrain, cours pratiques et cours théoriques. Les participants obtiennent un certificat de production arboricole attestant de leurs compétences et savoir-faire.

Formation à plein temps avec 1 encadrant-formateur dédié. Stages en entreprise. Collaboration avec Ecole d'agriculture de Châteauneuf.

### Procédure d'admission

Être sélectionné par le SAS. La formation a lieu chaque année, sous réserve du nombre de candidats suffisants. Pour tout information, merci de contacter le Bureau d'insertion professionnelle (BIP) au +41 27 607 21 00 ou [sas-bip@admin.vs.ch](mailto:sas-bip@admin.vs.ch)

### Organe responsable

SAS, OASI

### Organisateur

Centre de formation de l'OASI à Vouvry

### Lien utile

<https://www.vs.ch/web/sas/programme-de-formation>

## 42. RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE RIPP – CUISINE / SERVICE

### **Période**

Post secondaire I

### **Objectifs**

Valoriser et faire attester par Hôtel & Gastro formation Valais les compétences pratiques des personnes sur le lieu de travail.

### **Public cible**

Uniquement ouvert aux personnes qui n'ont pas les prérequis de base pour accéder au CFC ou à l'AFP.

### **Prestations**

Durée: 6 mois à 1 an.

Les candidats retenus se forment dans le monde professionnel ou en institution et sont ensuite jugés par des experts agréés qui évaluent sur place leurs compétences pratiques ainsi que leur maîtrise de notions théoriques de base comme l'hygiène ou la sécurité. L'attestation, établie par le SFOP et Hôtel & Gastro formation Valais, authentifie les compétences pratiques de la personne. Au terme de ce cursus, les éléments les plus compétents auront la possibilité d'intégrer une filière officielle.

### **Procédure d'admission**

Prendre contact avec Hôtel & Gastro formation Valais.

### **Organe responsable**

SFOP

### **Lien utile**

<https://www.vs.ch/web/sfop/ri-pp>